

MEDECINE DU TRAVAIL

Epreuve de vérification des connaissances fondamentales

Sujet :

Question n° 1

Quelle est la composition du CHSCT dans une entreprise de 50 salariés (membres obligés avec voix délibérative et membres invités avec voix consultative) ?

Question n° 2

Quelle est la composition du Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP) du Régime Général en alinéa 4 (membres obligés avec voix délibérative et membres invités avec voix consultative) ?

Question n° 3

Quelle est la nature des visites (examens) médicales réalisées par le Médecin du Travail en précisant leurs circonstances et origines ?

Question n° 4

Travail en ambiance sonore exposant à des niveaux de bruit lésionnels. Quels sont les paramètres permettant de caractériser une exposition au bruit ?

Quelles sont les modalités de suivi médical des salariés exposés à des niveaux de bruit lésionnels ?

Quels sont les critères médicaux de définition et de reconnaissance d'une surdité professionnelle au sens du tableau 42 des maladies professionnelles annexé au Code de la Sécurité Sociale ?

Quels sont les principes de prévention applicables en cas d'exposition à des niveaux de bruit lésionnels ?

Question n° 5

Quelles sont les pathologies liées à une exposition professionnelle habituelle au risque d'inhalation de fibres d'amiante ?

Question n° 6

Quels sont les examens complémentaires nécessaires (obligatoires et recommandés) comme préalable à l'aptitude à l'embauche d'une infirmière affectée en service de néonatalogie ?